

Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 08.12.2008

revue le : 08.08.2008

1 Désignation du produit, de la préparation et de la société

· **Identification de la substance ou de la préparation**

· **Nom du produit: Venus Diamond**

· **Emploi de la substance / de la préparation** Plombage dentaire

· **Producteur/fournisseur:**

Heraeus Kulzer GmbH
Grüner Weg 11, D-63450 Hanau

Tel.: 0800 4372522

· **Service chargé des renseignements:**

Dr. Hoffmann
Tel.: +49 6081 959-313
Fax: +49 6081 959-223
email: marcus.hoffmann@heraeus.com

· **Renseignements en cas d'urgence:**

Centre antipoison de Berlin: Téléphone (24 heures) 030 19240 (+49 30 19240)

2 Composition/informations sur les composants

· **Caractérisation chimique**

· **Description :** -

· **Composants contribuant aux dangers:**

861437-11-8	2-Propenoic acid, (octahydro-4,7-methano-1H-indene-5,?-diyl) bis(methyleneiminocarbonyloxy-2,1-ethanediyl) ester Xi; R 43-52/53	10-15%
-------------	--	--------

· **Indications complémentaires :**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

3 Identification des dangers

· **Principaux dangers:**



Xi Irritant

· **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

· **Système de classification :**

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4 Premiers secours

- **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
- **après ingestion :** Provoquer de vomissement et consulter un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

(suite page 2)

**Fiche technique de sécurité
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 08.12.2008

revue le : 08.08.2008

Nom du produit: Venus Diamond

(suite de la page 1)

- **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **Équipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres indications -**

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

- **Les précautions individuelles:** Non nécessaire.
- **Mesures pour la protection de l'environnement :** Diluer avec beaucoup d'eau.
- **Méthodes de nettoyage/récupération :**
Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, tissus pour des quantités petites)
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination
- **Indications complémentaires :**
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
 - **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
 - **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Stockage :**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
 - **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
 - **Autres indications sur les conditions de stockage :** Stockage frais (pas au-dessus de 25° C)

8 Contrôle de l'expositon/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
 - **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Équipement de protection individuel :**
 - **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - **Protection respiratoire :** non nécessaire.
 - **Protection des mains :**
Si le contact avec la peau ne peut pas être empêché, des gants de protection sont recommandés pour éviter une sensibilisation possible.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
 - **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 3)

B

Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 08.12.2008

revue le : 08.08.2008

Nom du produit: Venus Diamond

(suite de la page 2)

- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**
Butylcaoutchouc
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection
- **Protection du corps :** Vêtement de protection léger

9 Propriétés physiques et chimiques

· Indications générales.

- | | |
|---|--|
| · Forme : | pâteux |
| · Couleur : | blanc
jaunâtre |
| · Odeur : | inodore |
| · Modification d'état | |
| · Point de fusion : | non déterminé |
| · Point d'ébullition : | non déterminé |
| · Point d'éclair : | > 165°C |
| · Auto-inflammabilité : | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |
| · Danger d'explosion : | Le produit n'est pas explosif. |
| · Densité à 20°C: | 2,23 g/cm ³ |
| · Solubilité dans/miscibilité avec | |
| · l'eau : | non ou peu miscible |

10 Stabilité et réactivité

- **Conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **Produits de décomposition dangereux :** néant

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**
 - **Effet primaire d'irritation :**
 - **de la peau :** Pas d'effet d'irritation.
 - **des yeux :** Pas d'effet d'irritation.
 - **Sensibilisation :** Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
Irritant
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

12 Informations écologiques

- **Indications générales :**
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

(suite page 4) ^B

Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 08.12.2008

revue le : 08.08.2008

Nom du produit: **Venus Diamond**

(suite de la page 3)

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit :**
 - **Recommandation :**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés :**
 - **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
 - **Produit de nettoyage recommandé :**
Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

14 Prescriptions de transport

- **Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**
 - **Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :** -
- **Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :**
 - **Classe IMDG/GGVmer :** -
 - **Polluant marin :** Non
- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**
 - **Classe ICAO/IATA :** -

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE :**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux
 - **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**
Xi Irritant
 - **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**
2-Propenoic acid, (octahydro-4,7-methano-1H-indene-5,?-diyl)bis(methyleneiminocarbonyloxy-2,1-ethanediyl) ester
 - **Phrases R :**
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 - **Phrases S :**
24 Éviter le contact avec la peau.
37 Porter des gants appropriés.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases R importantes:**
 - 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 - 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- **Service responsable de l'édition de cette fiche de données:** Service Sécurité/Environnement
- **Contact :**
Dr. Thiele Tel.: (+49) 6181 35-3012
email: ruediger.thiele@heraeus.com